

DÉLIBÉRATION N° CS 2022-04-045

COMITÉ SYNDICAL / INSTALLATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 20

Votants : 20

L'an deux mil vingt-deux, le 03 octobre ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CycloB à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS – Lina BESNIER – Ghislaine GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Serge BERNET – Jérôme GARDELLE
Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX – Denis DUBOURGNOUX – Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ
Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD – Philippe PELLETIER

Présents / Membres suppléants

Monsieur Pascal PELLERIN suppléant de Monsieur Jean-Luc FOURRÉ

Madame Martine BOUTET suppléante de Monsieur Sylvain FAGOT

Présence des suppléants sans vote**Absents titulaires**

Mesdames Isabelle COSSON (*excusée*) – Gisèle VERGNON

Messieurs Jean MOUTARDE (*excusé*) – Michel LALAIZON – Hubert COUPEZ – Jean-Luc FOURRÉ
Gaby TOUZINAUD – Éric GUINOISEAU (*excusé*) – Stéphane AUGÉ (*excusé*) – Sylvain FAGOT (*excusé*)
Laurent RENAUD – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

23 septembre 2022

Affichage de la convocation le : 23 septembre 2022

(Art. L2121-10 du CGCT)

Publication (affichage) ou notification du :

05 octobre 2022



Vu l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte Cyclad, et notamment son article 7.1 relatif à la représentativité de chaque collectivité adhérente,

Vu la délibération n° 76-2022 du 28 juillet 2022 de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge désignant Monsieur Jean-Pascal VIALE en qualité de délégué titulaire pour la représenter suite au décès de Monsieur Pascal ALVAREZ,

Le Président rappelle les délégués cités ci-dessous en qualité de membres du Comité syndical du syndicat mixte Cyclad représentant la Communauté de Communes Cœur de Saintonge :

Membres titulaires :

Monsieur Jean-Paul GAILLOT
Monsieur David RAFFÉ
Monsieur Jean-Pascal VIALE
Monsieur Sylvain BARREAUD

Membres suppléants :

Madame Marie-Noëlle MARTIN
Monsieur Philippe GACHET
Madame Nadège LOUASSIER
Monsieur Mikaël MOINET

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

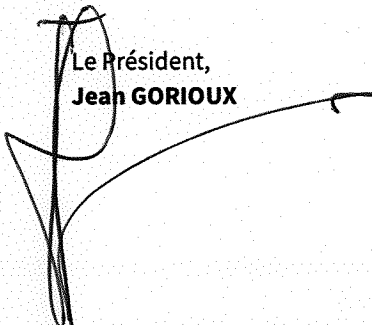
**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
20 membres présents, 20 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Prend acte du décès de Monsieur Pascal ALVAREZ en qualité de délégué titulaire,
- Prend acte de l'installation de Monsieur Jean-Pascal VIALE en tant que délégué titulaire au sein du syndicat représentant la Communauté de Communes Cœur de Saintonge,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toute disposition pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 04 octobre 2022
Extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean GORIOUX

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

